



La Mirecurtienne-G.V.

REGLEMENT INTERIEUR

1 - Le club à but non lucratif est affilié à La Fédération Française d'Education physique et de Gvmhastique Volontaire FFEPGV. La gestion en est assurée par des bénévoles.

2 - l'association propose, des activités mixtes pour adultes et seniors: - gymnastique en salle

- aquagym
- marche active - marche nordique.

Toutes ces activités sont assurées par un encadrement diplômé Jeunesse et Sport.

3 - Chaque adhérent est couvert par l'assurance pour ses activités dans le cadre de l'AGV, paiement de sa cotisation. Les séances sont payables annuellement.

Un remboursement partiel peut-être effectué (hormis le montant de la licence, de la part départementale et de l'adhésion à la section), uniquement pour raison de santé sur présentation d'un certificat médical interdisant la pratique de la gymnastique.

le contrat d'assurance MAIF couvre la responsabilité civile des licenciés (vis à vis des tiers) et intervient comme complémentaire aux remboursements éventuels de la Sécurité Sociale et des mutuelles personnelles (pas d'indemnités journalières).

Il est possible à tout adhérent de souscrire individuellement une garantie complémentaire «I.A. sport + »

4 - Seules les personnes à jour dans leur cotisation pourront être admises aux cours.

5 - Les adhérents licenciés dans un autre club G.V. doivent fournir un justificatif et régler le montant de l'adhésion à notre section.

6 - Un certificat médical- de moins de 3 mois- est obligatoire pour tous les adhérents.

7 - L'échauffement est indispensable pour éviter les accidents (claquages, courbatures ...) Il est donc conseillé d'être présent dès le début des cours.

8 -le club n'est pas responsable des vols dont seraient victimes les adhérents pendant leur présence dans les salles.

9 - Par mesure de sécurité, la présence des enfants est interdite sur les lieux des séances.

10 - Tout cours ne réunissant pas au moins de 10 personnes en début d'année sera supprimé.

11 - A des fins de communication, le bureau peut faire prendre des photos et vidéos des différents cours, dont l'usage sera exclusivement réservé à la GV. Cependant, tout adhérent peut s'y opposer.

12 - Le port de chaussures exclusivement réservées à la salle est obligatoire.

13 - Chaque adhérent doit veiller à ce que le matériel utilisé soit rangé.

14 - Consultez régulièrement le panneau d'affichage.